



Rappel à la loi : les journalistes pigistes doivent être inclus dans les NAO !

Le contraire aurait été inacceptable, mais la ministre du Travail, Elisabeth Borne, vient, enfin, de confirmer que les négociations annuelles obligatoires (NAO), en particulier sur les salaires, doivent obligatoirement inclure les journalistes pigistes dans les entreprises de presse et les médias.

Il vaut mieux tard que jamais, car la question du sénateur du Puy-de-Dôme Eric Gold (PRG) avait été posée le 1^{er} juillet 2021 à la ministre, en ces termes ([lire ici](#)) : « Les journalistes rémunérés à la pige restent trop souvent encore à l'écart de droits accordés à leurs collègues, en étant exclus des augmentations individuelles de salaires et en même temps écartés des négociations collectives. Quelles sont les intentions du Gouvernement pour rétablir une équité entre journalistes, quel que soit leur mode de rémunération ? »

La réponse ([lire ici](#)) vient de tomber dans le journal officiel du Sénat du 28 avril 2022, sans équivoque : « La loi a institué une obligation périodique de négocier au niveau de l'entreprise sur la rémunération (L. 2242-1 du code du travail). Aux termes de la loi, cette négociation obligatoire porte également sur les salaires versés aux journalistes professionnels qui contribuent, de manière permanente ou occasionnelle, à l'élaboration d'un titre de presse (article L. 7113-4 du code du travail). L'entreprise doit donc ouvrir cette négociation et il appartient aux acteurs du dialogue social, chacun pour ce qui les concerne, de s'emparer de cette discussion et de la faire aboutir. »

Certes, le gouvernement ne s'engage pas à grande chose en soulignant ce qui devrait être une lapalissade : oui, les journalistes à la pige doivent être inclus dans les négociations annuelles obligatoires. Mais cela sonne comme un véritable rappel à la loi, tant sont nombreux les patrons de presse qui « oublient » d'augmenter les barèmes de piges à chaque NAO.

A l'origine de la question du sénateur Eric Gold - ainsi que d'une autre, formulée par le député de l'Allier Jean-Paul Dufrègne (PCF), quelques jours plus tard -, il y avait le mouvement social des « Plumés d'Infopro », les journalistes pigistes du Groupe Moniteur, filiale d'Infopro Digital, le leader de la presse professionnelle en France.

Il aura fallu une manifestation en novembre, devant le Salon des maires, pour que la direction d'Infopro Digital accepte d'intégrer les journalistes pigistes aux NAO de 2022. Le mouvement

social aura d'ailleurs eu la vertu de permettre à tous les journalistes pigistes du groupe Infopro de bénéficier de l'augmentation décidée par la direction : 3% pour tous les précaires (journalistes pigistes et salariés en dessous de 27 000 € par an), oubliant que c'était la première fois en dix ans que les piges étaient revalorisées.

Pour le SNJ-CGT, il est temps que ce rappel à l'ordre ministériel devienne une réalité et que les patrons de presse cessent d'exclure les plus précaires des négociations salariales. Il est temps de comprendre que la précarité des journalistes, c'est la désinformation de tous les citoyens.

Montreuil, le 29 avril 2022.